



POINT LECTURE

Le Point Lecture est un service public municipal situé au premier étage de la mairie, accessible par le hall de l'école. Il est ouvert à tous les habitants (adultes et enfants) les samedis de 10 h à 12 h, au minimum une fois par mois.

La consultation et le prêt des documents sont gratuits.

Les emprunts sont soumis à une inscription renouvelable chaque année.

Les jeunes de moins de 18 ans doivent avoir une autorisation écrite de leurs parents.

L'utilisateur peut emprunter 3 documents à la fois pour 4 semaines.

Chaque mois, les enfants se rendent avec leur classe à la bibliothèque, c'est l'occasion de découvrir une foule de belles histoires... et de les encourager à lire, la bibliothèque municipale possédant une collection étendue de livres.

Bien que l'on puisse posséder ses propres livres, les avantages qu'il y a à emprunter à la bibliothèque sont nombreux car elle offre un choix large et varié : romans, documentaires, B.D., etc.

Grâce à la bibliothèque, chacun, adulte et enfant peut accéder gratuitement à un nombre croissant de nouveaux livres, il n'y a rien de mieux !

De plus, les enfants peuvent s'habituer à venir dans une bibliothèque dès leur plus jeune âge pour leur communiquer le goût de la lecture.

Chacun est à la recherche de livres qui l'intéressent sur les étagères ou dans les bacs, les feuilletons à loisir, puis écoute avec attention les histoires qui lui sont lues.

